

# Guide de marque



Grand  
Entremont



- 4 **Introduction**
  - 4 Une agriculture de montagne diversifiée
  
- 6 **La marque Grand Entremont**
  - 6 La promesse de marque
  - 7 Charte des Ambassadeurs
  - 8 Charte graphique
  
- 12 **Le label Grand Entremont**
  - 12 Un signe de reconnaissance,  
gage d'origine et de qualité
  - 13 Garanties et conditions d'obtention
  - 14 Charte graphique
  - 17 Possibilités d'intégration

## **Une agriculture de montagne diversifiée**

Trois vallées, trois Dranses, un décor alpin exigeant: cette diversité confère à la région du Grand Entremont un terroir unique qui donne vie à des produits d'exception, portés par le savoir-faire de paysans passionnés.

Ici, l'agriculture s'adapte à son environnement et se veut aussi diversifiée que dynamique: production laitière avec la fabrication du fameux Raclette du Valais AOP et de nombreuses spécialités fromagères, élevage, apiculture, plantes aromatiques et médicinales, agritourisme, cultures céréalières, vignobles ou encore vergers.

Des vallées verdoyantes aux alpages, le Grand Entremont a le goût des cimes !

## Une marque initiée par les paysans



Dans le cadre du projet de développement régional (PDR) du Grand Entremont, une marque commune a été créée pour valoriser l'agriculture de montagne du Grand Entremont et promouvoir ses produits de manière coordonnée.

Gérée par l'Association de Promotion de l'Agriculture du Grand Entremont (APAGE), cette marque peut être portée par les Ambassadeurs du Grand Entremont, à savoir les fermes, alpages, restaurants, lieux de vente, entreprises, artisans, institutions ou encore événements respectant la charte d'engagement, laquelle garantit le soutien aux activités paysannes du Grand Entremont. Cette marque reflète le dynamisme du secteur agricole de cette région de montagne aux agriculteurs fiers et passionnés.

## Un label produit, gage d'origine et de qualité



La marque est déclinée sous la forme d'un label « Grand Entremont – Le Goût des Cimes » destiné aux produits agroalimentaires et ressources naturelles de la région. Seuls les produits respectant le règlement d'utilisation sont autorisés à porter ce label, lequel certifie notamment que la matière première est issue du Grand Entremont.



## **Promesse de marque**

Symbole de toute une région et emblème d'une agriculture de montagne innovante et dynamique, la marque Grand Entremont rassemble et fédère. Elle tisse un lien étroit entre producteurs, habitants et acteurs de la promotion de ce terroir d'exception. La marque rayonne au travers d'une communauté d'Ambassadeurs du Grand Entremont.



# Charte graphique

## La marque – logotype

Positif en couleur



C 70    M 85    Y 100    K 10

R 68    G 61    B 46

Pantone 477

# 443d2e

Négatif en couleur



C 5    M 5    Y 15    K 0

R 243    G 240    B 224

Pantone 9184

# f3f0e0

Positif en noir



C 0    M 0    Y 0    K 100

R 0    G 0    B 0

# 000000

Négatif en blanc



C 5    M 5    Y 15    K 0

R 255    G 255    B 255

# ffffff

## Taille minimale

Il est important de veiller à ce que la taille du logo du Grand Entremont soit adaptée au support sur lequel il s'applique (banderole, affiche, flyer, etc.), c'est pourquoi la charte n'impose pas de taille maximum.

Cependant, au risque de compromettre sa lisibilité, la taille minimum recommandée est de 6 mm de haut.



## Zone de sécurité

Aucun élément étranger à la marque du Grand Entremont ne doit apparaître dans la zone déterminée par le contour extérieur de la zone de sécurité.



## Couleur du logotype

Le logotype peut être utilisé en positif ou en négatif selon les couleurs indiquées en page 8 du guide, sous réserve des restrictions imposées par des contraintes de production (couleurs limitées, tons directs prédéterminés).

### Exemple

Impression en sérigraphie monochrome gris sur carton.



## Interdictions

Le logo se définit par sa couleur, sa taille et sa forme. Par conséquent, toute modification est interdite.

Changer les tailles, proportions et espacements entre les différents éléments qui composent le logo

---



Incliner le logo

---



Réorganiser ou supprimer les éléments du logo

---



Déformer le logo

---



Changer la couleur du logo

---



Changer les termes et/ou la typographie du logo

---







## **Un signe de reconnaissance, gage d'origine et de qualité**

Un terroir de montagne d'exception pour des produits au goût des cimes : voici la promesse des produits agricoles du Grand Entremont envers ses consommateurs. La marque est déclinée sous la forme d'un label «Grand Entremont – Le Goût des Cimes» réservé aux produits de la région. Seuls les produits respectant le règlement d'utilisation sont autorisés à l'arborer.

## Garanties du label



Le produit trouve son origine en montagne, dans le Grand Entremont.



Le produit contribue au maintien d'une agriculture dynamique qui perpétue le savoir-faire des paysans.



Le produit est naturel et savoureux.

## Conditions d'obtention du label

### Type de produit

Il s'agit d'un produit agroalimentaire traditionnel ou innovant, issu de l'agriculture ou d'une ressource naturelle.

### Origine

Les matières premières proviennent au minimum à 80% du Grand Entremont.

### Qualité de production

Les modes de production sont respectueux de l'environnement et des animaux.

### Formulaire de labellisation et règlement

#### Formulaire de labellisation des produits

##### Contrat entre les sous-signés

L'Association pour la promotion de l'agriculture du Grand Entremont, titulaire du label «Grand Entremont - Le goût des citrons, ci après «L'APAGE»

et le producteur \_\_\_\_\_

ci après «L'Éleveur» \_\_\_\_\_

L'APAGE autorise l'éleveur à utiliser le label «Grand Entremont - Le goût des citrons pour le produit

à condition d'être en conformité avec les conditions prévues dans le règlement du label et de l'inscription de l'éleveur dans le registre.

L'éleveur s'engage à fournir tous les documents L'APAGE en cas de modification de la composition de son produit.

Le présent contrat est conclu pour une année à partir de la date de sa signature. Si aucune clause n'est émise en accord par tacite reconduction, à défaut de dénonciation par l'un ou l'autre des parties.

Le présent contrat peut être résilié par une partie, pour faute ou faute de paiement, en cas d'insatisfaction ou de non respect d'une quelconque obligation contractuelle et contraire.

Nom et nom de famille \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Signature de l'APAGE \_\_\_\_\_

Signature de l'éleveur \_\_\_\_\_

# Charte graphique

## Le label

Positif en couleur



C 70    M 85    Y 100    K 10

R 68    G 61    B 46

Pantone 477

# 443d2e

Négatif en couleur



C 5    M 5    Y 15    K 0

R 243    G 240    B 224

Pantone 9184

# f3f0e0

Positif en noir



C 0    M 0    Y 0    K 100

R 0    G 0    B 0

# 000000

Négatif en blanc



C 05    M 5    Y 15    K 0

R 255    G 255    B 255

# ffffff

## Taille minimale

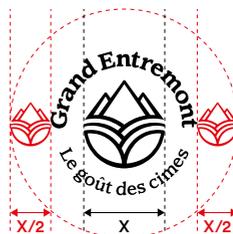
Il est important de veiller à ce que la taille du label Grand Entremont soit adaptée au support sur lequel il s'applique (packaging, étiquette, promotion produit, etc.), c'est pourquoi la charte n'impose pas de taille maximum.

Cependant, au risque de compromettre sa lisibilité, la taille minimum recommandée est de 10 mm de haut.



## Zone de sécurité

Aucun élément étranger au label Grand Entremont ne doit apparaître dans la zone déterminée par le contour extérieur de la zone de sécurité.



## Couleur du label

Le label peut être utilisé en positif ou en négatif selon les couleurs indiquées en page 14 du guide, sous réserve des restrictions imposées par des contraintes de production (couleurs limitées, tons directs prédéterminés).

### Exemple

Impression en sérigraphie monochrome gris sur carton.



## Interdictions

Le label se définit par sa couleur, sa taille et sa forme. Par conséquent, toute modification est interdite.

Changer les tailles, proportions et espacements entre les différents éléments qui composent le label

---



Réorganiser ou supprimer les éléments du label

---



Changer la couleur du label

---



Incliner le label

---



Déformer le label

---



Changer les termes et/ou la typographie du label

---



## Possibilités d'intégration

# Le label autocollant

Le label autocollant peut être utilisé sur tous les produits labellisés respectant le règlement d'utilisation du label (voir formulaire de labellisation et règlement) et inscrits auprès de l'APAGE.

Le label autocollant peut être commandé gratuitement auprès de l'APAGE. Vous le recevrez sous la forme d'un rouleau de 500 autocollants de 27 mm de diamètre.

Il peut être librement apposé sur les emballages.



Ø 27 mm



---

## Possibilités d'intégration

# Le label à imprimer

Le label peut également être ajouté à un packaging en l'intégrant à un fichier de production. Dans ce cas, le label à imprimer peut être utilisé sur tous les produits respectant le règlement d'utilisation du label (voir formulaire de labellisation et règlement) et inscrits auprès de l'APAGE.

Il peut être librement positionné sur les emballages et/ou étiquettes, en respectant les règles de la charte graphique (couleurs, taille minimale et zone de sécurité).

Les projets d'utilisation du label sont soumis au comité de l'APAGE pour approbation.



